**Partie 1 – GÉnÉralitÉs**

1. **Conditions générales**
2. Fournir et installer les cloisons mobiles. Fournir la main-d’œuvre, les matériaux, l’outillage, l’équipement et les services nécessaires conformément aux stipulations des documents contractuels.
3. Soumettre des dessins d’atelier montrant les détails de construction et d’installation avant le début des travaux de fabrication.
4. **Assurance de la qualité**

.1 . Le verre trempé doit respecter la norme ASTM C1048-92

1. **Livraison, entreposage et manipulation**
2. Il incombe à l’entrepreneur général ou au client de veiller à ce que les cloisons soient convenablement entreposées avant leur installation et à ce qu’elles soient protégées en permanence pendant et après leur installation.
3. **Travaux connexes réalisés par d’autres**
4. Peinture ou finition de toutes les garnitures et autres matériaux adjacents au support de rail et aux montants des cloisons.
5. Ensemble des structures d’assise et de soutien, montants, fonds de clouage et caissons de rail destinés à répondre aux exigences en matière d’assurance de la qualité.
6. Perforation préalable de la structure de soutien conformément aux dessins d’atelier approuvés.
7. La préparation des ouvertures doit être effectuée par l’entrepreneur général. Toute condition des lieux non conforme aux dessins d’atelier approuvés doit être signalée à l’architecte.
8. Tous filages, conduits, raccordements, disjoncteurs électriques incluant le bas voltage.
9. **Garantie**
10. Les cloisons mobiles vitrées motorisées sont garanties un (1) an contre tout défaut de fabrication. Une garantie de cinq (5) ans contre tout défaut de fabrication sera applicable aux rails et chariots. Cette garantie sera en vigueur à partir de la date d’acceptation provisoire des travaux et couvrira matériaux et main-d’œuvre.

**Partie 2 – Produits**

1. **Matériaux**

Cloison mobile en verre à panneaux motorisés de **modèle G-600M** tels que fabriqués par Corflex.

1. Les panneaux doivent avoir une épaisseur nominale de 40 mm (1 5/8'') et une largeur allant jusqu’à 1219 mm (48'').
2. La face du panneau est faite de verre trempé de 12 mm (½'').
3. Le verre doit être fixé mécaniquement aux profilés inférieurs et supérieurs par 2 gougeons métalliques recouvert d’une gaine protectrice. Le verre ne doit pas être maintenu par friction ou au moyen d’adhésifs.
4. Chaque panneau contient un boulon de pied qui est étendu dans un récepteur monté au sol pour stabiliser et fixer les panneaux dans l’ouverture. Ce boulon de pied ne doit pas être visible lorsque la cloison est positionnée dans l’ouverture.
5. Aucune garniture verticale ne doit être visible. Les rails horizontaux supérieurs et inférieurs doivent être en aluminium anodisé et incorporer des joints de lumière de brosse. Ils doivent être revêtus d’une plaque en acier inoxydable qui garnit les deux extrémités. Ils doivent être revêtus d’une plaque en acier inoxydable qui garnit les deux extrémités.
6. Les profilés supérieurs doivent être munis de joints d’étanchéité à brosse de 25 mm (1'') qui maintiennent le contact avec la voie.
7. Les profilés inférieurs doivent être munis de joints d’étanchéité à brosses de 19 mm (3/4'') qui maintiennent le contact avec le plancher ou une autre surface le long de la trajectoire du mur mobile.
8. Le poids des panneaux doit être d’environ 34,2 kg/m² (7,0 lb par pi²)
9. Le profilé de suspension horizontal doit être :

**Sélectionner l’option :**

Sabot standard en aluminium anodisé et avoir des balais d’étanchéité.

Sabot carré en aluminium anodisé et avoir des balais d’étanchéité.

Sabot standard en aluminium anodisé avec recouvrement en acier inoxydable et avoir des balais d’étanchéité.

1. **Le système de suspension**
2. Le système de suspension doit être constitué d’un rail d’aluminium trempé anodisé naturel de qualité architecturale et fixé à la charpente au moyen de tiges filetées installées par paires et fournies par le manufacturier. Des tiges guides assureront le parfait alignement des joints de rail. Le protège-plafond doit être monobloc et faire partie intégrante du rail. Il doit offrir un dégagement de 25mm (1") afin d’éviter tout contact des panneaux avec le plafond. Une section du rail devra être amovible afin de permettre le retrait des panneaux pour effectuer un entretien ultérieur. Le rail est en alliage d’aluminium extrudé, anodisé et naturel de qualité architecturale 6063-T6. Le rail est conçu de façon à assurer un support intégral au plafond, au soffite ou au caisson d’insonorisation. Les rails-guides (glissières) et/ou les rails avec joints de balayage ne sont pas nécessaires. Le rail est relié à la structure grâce à des supports de rail en acier fileté d’au moins 10mm (3/8po) de diamètre.
3. Chaque panneau doit être supporté par 2 chariots à 4 roues à roulement à billes scellé en acier et recouvert de Delrin. Un rapport démontrant qu’un test d’endurance a été complété doit être disponible sur demande.
4. Le bloc moteur monté en usine et testé UL comprend le moteur, le limiteur de couple, le frein, un système de contrôle à clé connecté en série avec deux boutons d’activation. Le dispositif de déverrouillage d’urgence, le démarrage progressif et tout l’équipement nécessaire au fonctionnement électrique. Le mécanisme de transmission par chaîne à galets et fixé au chariot du panneau principal. Les interrupteurs de fin de course limitent la course excédentaire. Un moteur de 60 Hz et de 115 volts avec suffisamment de force pour assurer le fonctionnement efficace des cloisons.

**Sélectionner l’option :**

Les capteurs tactiles TouchGuard

* 1. **Finition des panneaux :**

1. Toutes les pièces en aluminium auront un fini :

**Sélectionner :**

Anodisé naturel

Anodisé autres couleurs.

Peinture poudre (selon la charte de RAL)

* 1. **Fonctionnement**

1. Pour une sécurité accrue, les cloisons sont munies d’un interrupteur de contrôle à clé à pression constante de mise en marche du moteur relié à deux boutons d’activation, situés de chaque côté de la cloison, permettant aux opérateurs de bien voir le parcours de la cloison et d’éviter les blessures.
2. Le moteur scelle automatiquement la cloison dans l’ouverture.
3. L’interrupteur de contrôle activera le déploiement et le remisage des panneaux.

.4 Plusieurs arrêts peuvent être préprogrammés.

**Partie 3 – ExÉcution des travaux**

1. **Installation**
2. L’installation doit être effectuée par un installateur autorisé et ayant reçu la formation par le manufacturier.

* Si la structure est en béton ; enlever l’article 1.4.3

L’ancrage au béton, la suspension ainsi que le contreventement doivent être faits par l’installateur. Les ancrages devront être appropriés pour les zones sismiques.